



nogent_{surmarne}

N°2018/49
Demande
d'aménagement
intérieur – 188
Grande rue Charles
de Gaulle

LE MAIRE DE NOGENT-SUR-MARNE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2122-27 qui précise que le Maire exerce des fonctions qui lui sont attribuées par la Loi,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment son article L. 422-1 qui dispose que le Maire est l'autorité compétente pour délivrer les permis de construire, d'aménager et de démolir et pour se prononcer sur les projets faisant l'objet d'une demande préalable,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment ses articles R.111-19-7 à R.111-19-12, R.123-1 et suivants, R.152-6 et R.152-7 relatifs aux établissements recevant du public,

Vu l'arrêté n°2016/23 du 20 juin 2016 du Maire de Nogent-sur-Marne donnant notamment à Monsieur Jean-Paul DAVID, 1^{er} Adjoint au Maire une délégation de fonction et de signature relative aux autorisations d'urbanisme,

Vu la demande d'aménagement intérieur présentée par la société SOPHROKHEPRI, représentée par Mme. REVELLAT Evelyne, le 16/01/2018, relative à la mise en accessibilité pour les personnes handicapées du cabinet médical sis 188 Grande rue Charles de Gaulle (cadastré AH182),

Vu l'avis favorable, de la Sous-Commission Communale de la Ville de Nogent-sur-Marne pour l'accessibilité des personnes handicapées en date du 26/01/2018,

Considérant qu'il convient d'autoriser cette demande d'aménagement,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Autorise la demande d'aménagement intérieur relative à la mise en accessibilité pour les personnes handicapées du cabinet médical SOPHROKHEPRI sis 188 Grande rue Charles de Gaulle.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera affiché sur les panneaux administratifs de la Commune de Nogent-sur-Marne et transmis à la Préfecture du Val-de-Marne.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté, dans les deux mois de sa transmission ou de son affichage, pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Fait à Nogent-sur-Marne, le 28 mars 2018

J.P. David



Jean-Paul DAVID

1^{er} Adjoint au Maire de Nogent-sur-Marne
Délégué à l'Urbanisme, à la politique de l'Habitat et du Logement,
Aux Grands Projets et à l'Aménagement